

Plan d'action HSCT pour le S3 2017-2018

La mise en place de CHSCT a ouvert des perspectives à l'action syndicale dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'a pas suscité un grand enthousiasme, ni du côté de l'administration, qui essaye d'enfermer ces instances dans un ghetto éloigné des lieux où se débattent les politiques éducatives académiques, ni du côté des militants qui n'ont sans doute pas pris la mesure de l'opportunité d'entrer par ce biais dans une nouvelle forme d'action syndicale.

Le travail considérable qui a été mené par les élus, et notamment par les secrétaires du CHSCTA, est resté pour l'instant cantonné au cadre de l'instance, au sein de laquelle ils doivent batailler face à une administration qui tente de minimiser son rôle et qui n'assure pas un suivi sérieux des questions en jeu.

Dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles qui débute dès la rentrée prochaine, il semble important de valoriser cet investissement tout en mettant en œuvre des actions concrètes en direction des collègues et militants pour qu'ils se saisissent des leviers offerts, seul moyen pour qu'ils deviennent des leviers efficaces.

Voici quelques propositions pour un « plan d'action » pour l'année à venir

1- Assurer un suivi des néo-titulaires, et particulièrement des TZR et jeunes collègues affectés en établissement difficile.

Ce suivi pourra être fait via l'entrée des RPS, qui ne se limitent pas à l'exposition aux incivilités et violences, mais englobent toutes les situations où les conditions de travail conduisent à une précarisation psychologique et matérielle des collègues.

Nous proposons

- de réaliser et diffuser auprès des collègues concernés une petite publication autour du thème : « votre travail ne doit pas vous rendre malade », insistant sur les situations symptomatiques (crises de nerfs, de larmes, isolement, charge mentale, etc...) que connaissent nombre de ces jeunes collègues, et qui sont assimilés par l'institution à des « faiblesses » personnelles, alors qu'ils sont le produit de conditions de travail particulièrement difficile.

Il pourra s'agir aussi d'intégrer la dimension du temps et du rythme de travail, incluant les temps de transports et leurs déclinaisons en termes de fatigue et d'anxiété (ex : un TZR qui termine ses cours dans un établissement à midi, reprend dans un autre à 14h, et doit se déplacer en voiture entre les deux... etc...)

- de lancer un appel à témoignages et recensement des situations, couplé avec des réunions (centralisées ou au plus proche des collègues) pour permettre la prise de parole et la synthèse collective
- porter ces constats au CHSCT et en faire la base d'un travail sur ces questions pris en charge par l'administration.

Bien que leur situation soit spécifique, les stagiaires pourraient être inclus dans ce suivi.

2- Former les militants de S1 aux outils locaux de prévention des risques

Peu de nos syndiqués et militants connaissent les outils locaux existant pour faire prendre en compte les problèmes rencontrés : commission d'hygiène et de sécurité, tenu des registres de santé et sécurité

au travail, etc...

Concrètement, la tenue d'un stage académique sur cette question, visant à sensibiliser les militants à l'utilisation de ces outils et à créer un « réseau » (lettre d'information/échange sur ces questions entre les secrétaires de S1, information régulière sur les enjeux des CHSCT...) devra être envisagée assez rapidement.

3- Faire le lien entre l'activité du CHSCTA et les instances « politiques » (CTA, CAEN...)

La question de l'entrée dans cette mise en cohérence se posera forcément si les deux premiers points sont mis en œuvre efficacement.

Cependant, il pourrait être intéressant de créer très rapidement les conditions d'une mise en cohérence rapide, par le biais des questions de politique scolaire, et notamment de l'entretien des bâtiments scolaires.

La demande pourrait être faite en CHSCTA d'un bilan détaillé par établissement (collèges, lycées) des recommandations des commissions de sécurité, permettant ensuite au S3 de communiquer en direction des S1 sur le suivi de ces recommandations, et au S3 et aux S2 d'intervenir auprès des collectivités territoriales pour obtenir la mise en œuvre des recommandations.

Au-delà, à terme, les constats et recommandations issus des travaux du CHSCTA pourront faire l'objet d'un retour en CTA par le biais des questions diverses et de l'inscription à l'ordre du jour de questions HSCT ciblées dans les réunions de cette instance.

La prise en compte des situations spécifiques d'établissement pourra aussi être un argument à utiliser, dès lors que les constats sont établis, dans le cadre des débats de politique scolaire académique (dotations, carte des formations, etc...)

VOTE :

POUR : 17
CONTRE : 0

ASBTENTIONS : 0
NPPV : 0